



CAMPAGNE DE BOURSE 2020-2021

entre le 11 mai et le 15 octobre 2020 (date limite)

Votre situation :

Elève
actuellement
dans nos
établissements
Non boursier

1) Vous devez vérifier si vous êtes éligible à la bourse sur le simulateur disponible sur le site : <http://bourses-calculateur.education.gouv.fr/Lycees.php>.

2) Si vous êtes éligible : vous devez compléter le dossier de demande de bourse ci-joint.

Le dossier complet (selon votre situation) sera à nous remettre avant le 15 octobre 2020, date limite, par mail de préférence :

groupe-scolaire@isv-ndsc.fr
ou en format papier. Un accusé réception vous sera alors remis accompagné de la procuration de bourses

Elève actuellement
dans nos
établissements
Boursier

1) Le dossier de bourse est valable 3 ans, sauf pour les cas suivants :

- . Changement de situation personnelle, familiale ayant un impact financier
- . Redoublement
- . Changement de cycle (ex : de CAP à Bac. Prof...) et 3ème Pré. Pro à autres sections

⇒ dans ces cas merci de vous rapprocher de notre secrétariat des élèves le plus rapidement possible.

2) En cas de changement d'établissement :

⇒ Vous devez effectuer une demande de Transfert de bourse auprès du secrétariat des lycées.

Nouvel élève dans nos
établissements à la rentrée
scolaire prochaine
Boursier ou non boursier

1) Pour les élèves actuellement en 3ème, 3ème Pré.Pro ou 4ème : Vous devez compléter le dossier de demande de bourse ci-joint.

Ce dossier complet (selon votre situation) sera à remettre à l'établissement fréquenté par votre enfant au moment de la demande et avant le 15 octobre 2020, date limite.

2) Pour les autres classes : Vous devez faire la démarche auprès de l'établissement fréquenté par votre enfant qui procèdera à un transfert de bourse.

En cas de difficulté avec l'établissement d'origine, merci de revenir vers nous.

Etudiant dans nos
établissements à la rentrée
prochaine

Vous devez faire une demande auprès du CROUS de Lille entre le 15 janvier et le 15 mai précédant la rentrée universitaire

sur le site
<http://www.crous-lille.fr/>.

Puis nous remettre votre notification pour validation.

BARÈME DES BOURSES NATIONALES D'ÉTUDES DE SECOND DEGRÉ DE LYCÉE

Barème d'attribution des bourses de lycée 2020 - 2021 - Année de référence des revenus : 2019

Nombre d'enfants à charge	Plafonds de ressources du foyer à ne pas dépasser					
	Revenu fiscal de référence de l'avis d'imposition 2020 sur les revenus de 2019					
	Echelon 1	Echelon 2	Echelon 3	Echelon 4	Echelon 5	Echelon 6
1	18 606	14 728	12 508	10 088	6 270	2 450
2	20 036	16 069	13 645	11 004	6 967	2 928
3	22 897	18 746	15 920	12 839	8 360	3 881
4	26 476	21 426	18 194	14 674	9 752	4 831
5	30 054	25 443	21 606	17 425	11 842	6 260
6	34 349	29 459	25 018	20 178	13 934	7 687
7	38 642	33 477	28 430	22 928	16 023	9 117
8 ou plus	42 935	37 496	31 842	25 679	18 113	10 545
Montant annuel de la bourse	441 €	540 €	639 €	735 €	831 €	933 €

Les élèves fréquentant une classe de niveau collège dans un lycée ou un EREA bénéficieront d'une bourse de lycée qui ne peut excéder l'échelon 3.

Montant annuel de la bourse au mérite (*)	402 €	522 €	642 €	762 €	882 €	1002 €
---	-------	-------	-------	-------	-------	--------

(*) attribuée aux boursiers de lycée entrant en classe de seconde avec une mention Bien ou Très bien au DNB

Montant annuel de la prime d'internat accordée aux élèves boursiers internes : 258 €

Montant de la prime d'équipement accordée aux élèves boursiers inscrits pour la première fois en première année de certaines spécialités de formation (liste déterminée par arrêté) : 341,71 €